

Le 8 mars 2016

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 8 mars 2016 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Jean-Pierre Brazeau, maire suppléant et président de l'assemblée

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

**SONT ABSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller

\*\*\*\*\*

**2016-03-029**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 mars 2016 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2.**      **MOT DU MAIRE**

**2016-03-030**      **3.**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 mars 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 8 mars 2016

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 636 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 605 (RMH 450)
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ADJUDICATION DE CONTRAT D'ÉMISSION / FINANCEMENT D'UNE SOMME DE 175 900 \$ (SERVICE DE DETTE) / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 631
7.2.3	ÉMISSION DE BILLETS / RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE
7.3.2	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANT
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2016-03-031 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2016-03-032 7.1.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 636 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 605 (RMH 450)**

Le conseiller M. Roger D'Antonio donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement remplaçant le règlement sur les nuisances numéro 605 (RMH 450).

**2016-03-033 7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-neuf dollars et cinquante-quatre cents (277 669,54 \$).

ADOPTÉE

**2016-03-034 7.2.2 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ÉMISSION / FINANCEMENT D'UNE SOMME DE 175 900 \$ (SERVICE DE DETTE) / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 631**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 175 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 631. Ce billet est émis au prix de 98,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

6 600 \$	1,65000 %	15 mars 2017
6 800 \$	1,85000 %	15 mars 2018
6 900 \$	2,05000 %	15 mars 2019
7 200 \$	2,20000 %	15 mars 2020
148 400 \$	2,35000 %	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**2016-03-035 7.2.3 ÉMISSION DE BILLETS / RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite emprunter par billet un montant total de 175 900 \$ :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
631	175 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 175 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 631 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	6 600 \$	
2018	6 800 \$	
2019	6 900 \$	
2020	7 200 \$	
2021	7 400 \$	(à payer en 2021)
2021	141 000 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 631, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2016-03-036 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2016, et

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2016 selon le taux horaire en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2016-03-037 7.3.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'un étudiant pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2016, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2016-03-038 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beaugard-Paquin  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du  
8 mars 2016 à 20 h 15.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Jean-Pierre Brazeau, maire suppléant

---

Lily Ducharme  
Greffière